

## CONSTITUTION D'UN DOSSIER DE DEMANDE DE CARTE DE SEJOUR

### CARTE COMPETENCES ET TALENTS<sup>1</sup>

La carte de séjour « compétences et talents » peut être accordée à l'étranger susceptible de participer, du fait de ses compétences et de ses talents, de façon significative et durable au développement économique, au développement de l'aménagement du territoire ou au rayonnement, notamment intellectuel, scientifique, culturel, humanitaire ou sportif de la France et, directement ou indirectement, du pays dont il a la nationalité. Elle est accordée pour une durée de trois ans. Elle est renouvelable. Lorsque son titulaire a la nationalité d'un pays membre de la zone de solidarité prioritaire, son renouvellement est limité à une fois.

La demande doit être déposée au plus tard quatre mois avant l'expiration du titre de séjour.

L'activité envisagée peut être :

- salariée
- commerciale, industrielle ou artisanale
- indépendante (y compris agricole ou libérale)

### Documents à produire :

#### **S'agissant d'une activité salariée**

(Arrêté du 10/10/2007 fixant la liste des pièces à fournir à l'appui d'une demande d'autorisation de travail)

- Indications relatives à son état civil et, le cas échéant à celui de son conjoint et de ses enfants à charge
- Titre de séjour en cours de validité
- Passeport en cours de validité
- Justificatif de domicile
- Trois photographies de face, tête nue, de format 3,5 x 4,5 cm, récentes et parfaitement ressemblantes
- Curriculum vitae
- Copie des diplômes et titres les plus élevés
- Casier judiciaire du ou des pays de résidence au cours des trois dernières années
- Description du projet précisant notamment l'intérêt de celui-ci pour la France et pour le pays dont il a la nationalité
- Tout document de nature à établir son aptitude à le réaliser
- Engagement à retourner dans son pays d'origine au terme d'une période maximale de six ans, si ressortissant de la Zone de solidarité prioritaire (sauf Mali et Sénégal)
- Lettre de l'employeur motivant le recrutement du salarié et détaillant les fonctions qu'il va exercer
- Formulaire CERFA (contrat de travail) correspondant à la nature de l'activité salariée exercée en France

#### **1 Références réglementaires :**

Articles L.315-1 à L.315-9 du CESEDA

Articles R.315-1 à R.315-11 du CESEDA

Circulaire NORIMIG0800017C du 01/02/2008

Délibération du 11/12/2007 de la Commission nationale des compétences et talents

## CONSTITUTION D'UN DOSSIER DE DEMANDE DE CARTE DE SEJOUR

### CARTE COMPETENCES ET TALENTS<sup>2</sup>

La carte de séjour « compétences et talents » peut être accordée à l'étranger susceptible de participer, du fait de ses compétences et de ses talents, de façon significative et durable au développement économique, au développement de l'aménagement du territoire ou au rayonnement, notamment intellectuel, scientifique, culturel, humanitaire ou sportif de la France et, directement ou indirectement, du pays dont il a la nationalité. Elle est accordée pour une durée de trois ans. Elle est renouvelable. Lorsque son titulaire a la nationalité d'un pays membre de la zone de solidarité prioritaire, son renouvellement est limité à une fois.

La demande doit être déposée au plus tard quatre mois avant l'expiration du titre de séjour.

L'activité envisagée peut être :

- salariée
- commerciale, industrielle ou artisanale
- indépendante (y compris agricole ou libérale)

### Documents à produire :

#### **S'agissant d'une profession commerciale, industrielle ou artisanale**

(Arrêté du 12/09/2007 relatif aux documents à produire pour la délivrance d'une CST autorisant l'exercice d'une activité commerciale, industrielle ou artisanale)

- Indications relatives à son état civil et, le cas échéant à celui de son conjoint et de ses enfants à charge
- Titre de séjour en cours de validité
- Passeport en cours de validité
- Justificatif de domicile
- Trois photographies de face, tête nue, de format 3,5 x 4,5 cm, récentes et parfaitement ressemblantes
- Curriculum vitae
- Copie des diplômes et titres les plus élevés
- Une déclaration sur l'honneur de non-condamnation pour les autres pays dans lesquels le demandeur a, le cas échéant, résidé pendant les dix dernières années
- Une déclaration sur l'honneur de non-faillite dans le pays d'origine et pour les autres pays dans lesquels le demandeur a, le cas échéant, résidé pendant les dix dernières années
- Un bordereau de situation fiscale relatif au paiement de l'impôt sur le revenu en France
- Engagement à retourner dans son pays d'origine au terme d'une période maximale de six ans, si ressortissant de la Zone de solidarité prioritaire (sauf Mali et Sénégal)
- Le cas échéant, les pièces justificatives relatives à la capacité du demandeur à exercer l'activité commerciale, industrielle ou artisanale envisagée

#### 2 Références réglementaires :

Articles L.315-1 à L.315-9 du CESEDA

Articles R.315-1 à R.315-11 du CESEDA

Circulaire NORIMIG0800017C du 01/02/2008

Délibération du 11/12/2007 de la Commission nationale des compétences et talents

### **1° Pour l'exercice d'une activité en nom propre**

1. Une présentation sur papier libre du projet, accompagnée d'un budget prévisionnel pluriannuel.
2. Un justificatif de l'engagement de cautionnement pris par un établissement de crédit ou une entreprise d'assurance agréée pour se porter caution et ayant leur siège en France, ou une attestation de solde créditeur d'un compte au nom du demandeur ouvert auprès d'un établissement de crédit ayant son siège social en France.

En outre, le requérant doit fournir :

#### **a) En cas de création d'activité :**

1. Une copie de la promesse de bail commercial portant mention de l'activité ou du contrat de sous-location portant mention de l'activité et éventuellement de l'autorisation du propriétaire des locaux ou de toute autre pièce relative aux locaux affectés à l'activité
2. Le cas échéant, une copie du contrat de domiciliation

#### **b) En cas de reprise d'un fonds de commerce :**

1. Une copie de la promesse ou du contrat de vente du fonds

#### **c) En cas de location-gérance :**

1. Une copie de la promesse ou du contrat de location-gérance
2. Un extrait de l'inscription au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers du précédent exploitant (datant de moins de trois mois)
3. Une copie du bail établi au nom du propriétaire du fonds

### **2° Pour l'exercice d'une activité en société**

Dans tous les cas :

1. Une présentation sur papier libre du projet, accompagnée d'un budget prévisionnel pluriannuel.
2. Un justificatif de l'engagement de cautionnement pris par un établissement de crédit ou une entreprise d'assurance agréée pour se porter caution et ayant leur siège en France, ou bien une attestation de solde créditeur d'un compte au nom du demandeur ouvert auprès d'un établissement de crédit ayant son siège social en France

En outre, le requérant doit fournir :

#### **a) En cas de création d'une société de droit français :**

1. Une copie de la promesse de bail commercial portant mention de l'activité ou du contrat de sous-location portant mention de l'activité et éventuellement de l'autorisation du propriétaire des locaux ou de toute autre pièce relative aux locaux affectés à l'activité
2. Une copie du projet de statuts de la société faisant apparaître le projet de répartition du capital social

#### **b) En cas de création d'une société de droit français, filiale d'une société étrangère :**

1. Un justificatif de la nomination ou, éventuellement, une lettre d'intention de l'organe compétent pour la nomination
2. Une copie des statuts de la personne morale de droit étranger et des bilans des deux derniers exercices clos ou, éventuellement, une attestation d'une banque du pays du siège de la personne morale de droit étranger justifiant l'existence d'un compte ouvert au nom de la personne morale
3. Une copie de la promesse de bail commercial portant mention de l'activité ou du contrat de sous-location portant mention de l'activité et éventuellement de l'autorisation du propriétaire des locaux ou de toute autre pièce relative aux locaux affectés à l'activité
4. Une copie du projet de statuts de la société faisant apparaître le projet de répartition du capital social

#### **c) En cas de création d'un établissement d'une personne morale étrangère :**

1. Un justificatif de nomination ou une lettre d'intention de l'organe compétent pour la nomination
2. Une copie des statuts de la personne morale de droit étranger et des bilans des deux derniers exercices clos ou, éventuellement, une attestation d'une banque du pays du siège de la personne morale de droit étranger justifiant l'existence d'un compte ouvert au nom de la personne morale

**3° En cas d'insertion dans une entreprise ou une activité existante en France**

1. Un justificatif de la nomination ou, éventuellement, une lettre d'intention de l'organe compétent pour la nomination
2. Un extrait d'enregistrement de l'entreprise au registre du commerce et des sociétés de moins de trois mois ou un extrait d'inscription de l'activité au répertoire des métiers de moins de trois mois, selon le cas
3. Une copie des statuts de l'entreprise, le cas échéant
4. Un bordereau de situation fiscale de l'entreprise (P 237)
5. Une attestation de compte à jour de l'entreprise délivrée par l'URSSAF
6. Si le demandeur a le statut de salarié, l'original du contrat de travail accompagné d'une copie
7. Si le demandeur n'a pas le statut de salarié, un document certifié par un expert-comptable ou un centre de gestion agréé attestant du montant de la rémunération perçue par le prédécesseur dans les mêmes fonctions ou une personne exerçant les mêmes fonctions dans l'entreprise

## CONSTITUTION D'UN DOSSIER DE DEMANDE DE CARTE DE SEJOUR

### CARTE COMPETENCES ET TALENTS<sup>3</sup>

La carte de séjour « compétences et talents » peut être accordée à l'étranger susceptible de participer, du fait de ses compétences et de ses talents, de façon significative et durable au développement économique, au développement de l'aménagement du territoire ou au rayonnement, notamment intellectuel, scientifique, culturel, humanitaire ou sportif de la France et, directement ou indirectement, du pays dont il a la nationalité. Elle est accordée pour une durée de trois ans. Elle est renouvelable. Lorsque son titulaire a la nationalité d'un pays membre de la zone de solidarité prioritaire, son renouvellement est limité à une fois.

La demande doit être déposée au plus tard quatre mois avant l'expiration du titre de séjour.

L'activité envisagée peut être :

- salariée
- commerciale, industrielle ou artisanale
- indépendante (y compris agricole ou libérale)

### Documents à produire :

#### **S'agissant d'une profession indépendante, y compris agricole ou libérale**

- Indications relatives à son état civil et, le cas échéant à celui de son conjoint et de ses enfants à charge
- Titre de séjour en cours de validité
- Passeport en cours de validité
- Justificatif de domicile
- Trois photographies de face, tête nue, de format 3,5 x 4,5 cm, récentes et parfaitement ressemblantes
- Curriculum vitae
- Copie des diplômes et titres les plus élevés
- Casier judiciaire du ou des pays de résidence au cours des trois dernières années
- Description du projet précisant notamment l'intérêt de celui-ci pour la France et pour le pays dont il a la nationalité
- Tout document de nature à établir son aptitude à le réaliser
- Engagement à retourner dans son pays d'origine au terme d'une période maximale de six ans, si ressortissant de la Zone de solidarité prioritaire (sauf Mali et Sénégal)

#### **3Références réglementaires :**

Articles L.315-1 à L.315-9 du CESEDA

Articles R.315-1 à R.315-11 du CESEDA

Circulaire NORIMIG0800017C du 01/02/2008

Délibération du 11/12/2007 de la Commission nationale des compétences et talents